



Diagnostic écologique flash

Opération Allende (Îlot COGEDIM) à Saint-Herblain (44)

Référence : 2025.1001 E

Le 10/09/2025

Rédigé par : Angélique Alamélou

Vérifié par :





Sommaire

Contexte institutionnel et outil réglementaire : examen au cas par cas

Contexte écologique du projet

Synthèses des enjeux

Recommandations phase chantier

Sommaire



Sommaire



Sommaire



Contexte de l'étude

Données utilisées

Paysage

Bibliographie
INPN, PLUI, SRCE

Photographies du site
VIZEA
Dossier cas par cas



Contexte institutionnel national et outil réglementaire

Contexte institutionnel

La réalisation de diagnostics écologiques, à l'échelle territoriale ou communale, s'inscrit dans la stratégie nationale sur le plan environnemental notamment à travers des dispositifs institutionnels et/ou réglementaires en faveur de la Biodiversité :

1960



Patrimoine naturel et culturel national

1982



Programme national d'inventaire naturaliste et scientifique

2005



Portail de la biodiversité et de la géodiversité françaises

2007



Stratégie Développement Durable

2009



Intégration des continuités écologiques

2020



2021



Stratégie nationale dont l'objectif est de réduire les pressions sur la biodiversité, de protéger et restaurer les écosystèmes.

Outil réglementaire : Examen au cas par cas

Le projet s'inscrit en lien avec les exigences d'une évaluation environnementale au cas par cas. Rappel des principaux axes :

caractéristiques générales du projet	• Nature et ampleur (type d'aménagement : voirie, bâtiment, carrière, ZAC...). • Dimension et superficie (surface artificialisée, volume de matériaux, linéaire concerné...). • Caractère cumulatif avec d'autres projets existants ou autorisés. • Utilisation des ressources naturelles (eau, sol, énergie, matières premières). • Production de déchets, rejets et pollutions (eaux usées, gaz à effet de serre, bruit...). • Risques d'accidents, notamment liés aux substances ou technologies utilisées.
Localisation du projet	• Sensibilité du milieu d'accueil : proximité ou inclusion dans un site protégé (Natura 2000, ZNIEFF, réserves naturelles, zones humides, continuités écologiques TVB, etc.) ; valeur et vulnérabilité écologique du site (espèces protégées, habitats d'intérêt). • Contexte d'occupation des sols : zones urbaines, agricoles, forestières, naturelles. • Qualité paysagère, patrimoine culturel et architectural. • Présence de populations humaines et d'enjeux socio-économiques.
Types et ampleur des incidences	• Étendue géographique des impacts (localisés, régionaux, globaux). • Durée, fréquence et réversibilité des effets (temporaire, permanent, cumulatif). • Intensité probable des impacts sur la biodiversité, la santé humaine, l'eau, l'air, le sol, le climat, le paysage, le patrimoine. • Interactions possibles entre facteurs (ex. sol/eau/faune).



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#) 

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception :

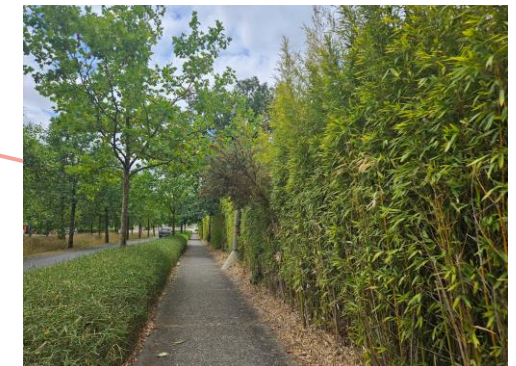
Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1 Intitulé du projet

Contexte du site existant – visite de site le 23 juin 2025 visite 9h

L'opération consiste en la démolition de deux bâtiments existants, puis de la construction d'un bâtiment de 15 000m² sur un terrain de 9 570 m².



Contexte écologique du projet

Contexte écologique : à l'échelle du Grand paysage

Zones protégées à l'échelle du périmètre élargi

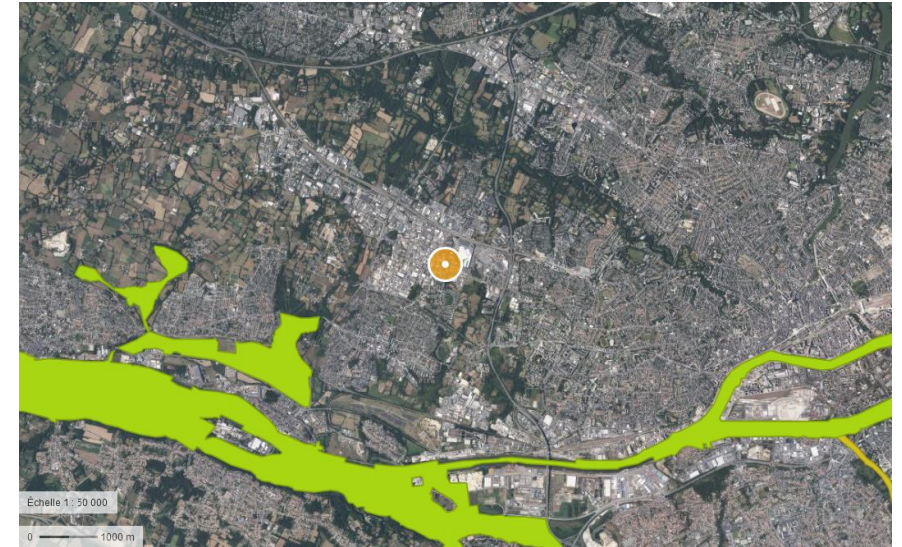
Pour cette partie, le site du projet est représenté systématiquement par un cercle orangé avec en son centre un point blanc. Les échelles sont présentes en bas de plan.

1. NATURA 2000

Le site se situe à environ 1 km (au plus proche) d'un site Natura 2000 : La zone de l'Estuaire de la Loire. Il est également proche de la zone Natura 2000 de la Vallée de la Loire à l'aval de Nantes.

Vert : Site Natura 2000 Directive Oiseaux + site Natura 2000 au titre de la Directive Habitat

Jaune : site Natura 2000 au titre de la Directive Habitat



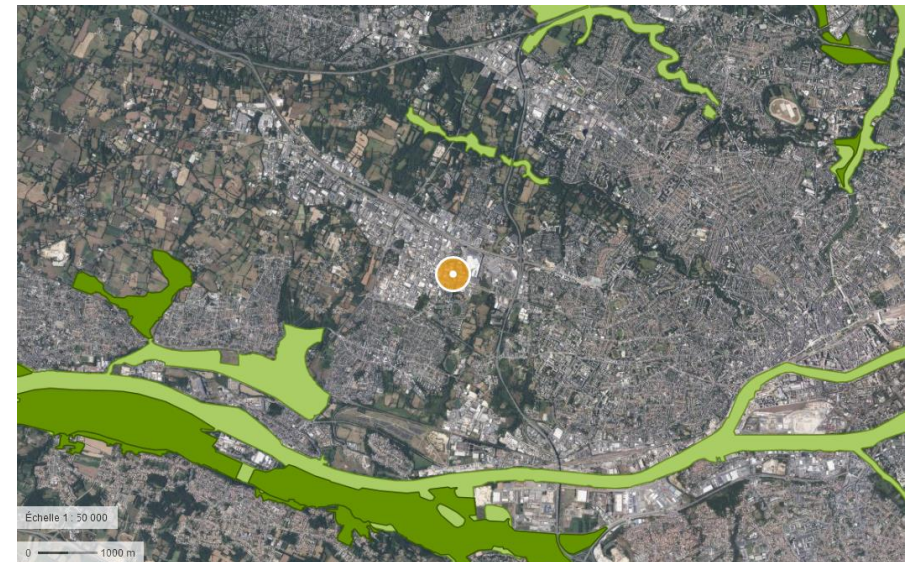
1. ZNIEFF

Le site d'implantation du projet est situé à environs 1 km de 2 ZNIEFF. Au nord, la Vallée de la Chézine constitue une ZNIEFF de type 2. Au sud-ouest, le site de l'Estuaire de la Loire est également une ZNIEFF de type 2.

Vert foncé : ZNIEFF type 1

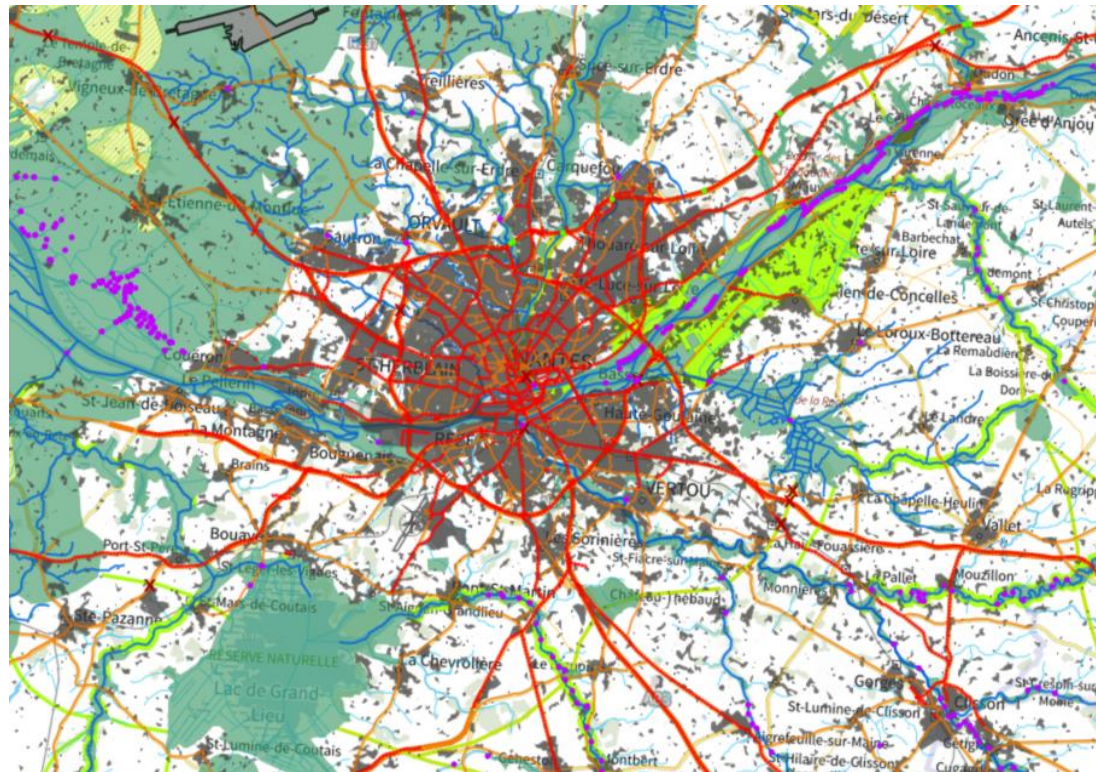
Vert clair : ZNIEFF type 2

Il peut y avoir superposition des zones.



Contexte écologique : à l'échelle du Grand paysage

Extrait de Carte du Schéma Régional de Cohérence Écologique des Pays de la Loire - 1/100000



Source : <https://carto.sigloire.fr>

Légende

Éléments fragmentant ponctuels

• SRCE : Référentiel des Obstacles à l'Écoulement 2015 en Pays de la Loire

x SRCE : Ruptures potentielles aux continuités écologiques en Pays de la Loire

Éléments fragmentant linéaires

∩ Éléments fragmentant linéaires de niveau 1

∩ SRCE : Éléments fragmentant linéaires de niveau 2

∩ SRCE : Éléments fragmentant linéaires de niveau 3

Éléments fragmentant surfaciques

■ SRCE : Éléments fragmentant surfaciques : Tâche urbaine en Pays de la Loire

■ SRCE : Éléments fragmentant surfaciques : Projet d'aéroport

Continuités écologiques

Réservoirs de biodiversité

∩ SRCE : Cours d'eau des trames verte et bleue en Pays de la Loire

■ SRCE : Réservoirs de biodiversité des trames verte et bleue en Pays de la Loire (document de travail)

Corridors écologiques potentiels (dont l'emprise doit être précisée localement)

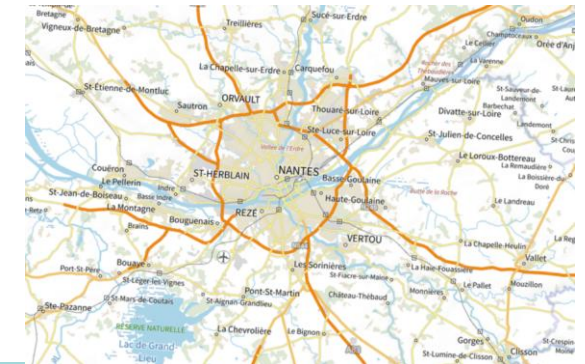
∩ SRCE : Corridors écologiques assurant des connexions entre des réservoirs de biodiversité et cartographiés comme axes lin...

∩ SRCE : Corridors écologiques assurant des connexions entre des réservoirs de biodiversité et cartographiés comme axes lin...

■ SRCE : Corridors vallées assurant des connexions entre des réservoirs de biodiversité en Pays de la Loire

■ SRCE : Corridors écologiques assurant des connexions entre des réservoirs de biodiversité et cartographiés comme surfaces...

■ SRCE : Unités écologiques en Pays de la Loire



Contexte à grande échelle (Grand Paysage)

Saint-Herblain s'inscrit dans la **trame verte et bleue régionale**, fortement structurée par :

- les **vallées de la Loire et de l'Erdre**, identifiées comme corridors majeurs ;
- les **réservoirs de biodiversité** associés aux zones humides, boisements alluviaux et grands massifs forestiers périphériques ;
- des **continuités secondaires** (bocage, haies, mares) jouant un rôle de maillage fin.

À l'échelle métropolitaine, la tâche urbaine de Nantes/Saint-Herblain apparaît comme un **élément fragmentant surfacique**, constituant une barrière aux continuités régionales.

Contexte écologique : périmètre élargi



Commune de Saint-Herblain (SRCE Pays de la Loire)

La commune de Saint-Herblain se trouve dans une zone de **forte fragmentation urbaine**, mais elle conserve un rôle clé de **maillon entre Loire et vallées secondaires**.

Les éléments à intérêt écologique bien que clairsemés (haies, mares, corridors de proximité) pourraient s'articuler avec les grandes continuités régionales (vallée de la Loire, réservoirs périurbains), en cherchant à réduire les effets de coupure et à renforcer la **perméabilité écologique** du tissu urbain.

• **Réservoirs de biodiversité** : la carte signale la présence de secteurs relais (espaces boisés, zones humides résiduelles, parcs urbains). Ces noyaux écologiques sont essentiels pour maintenir la biodiversité dans un tissu urbain dense.

• Corridors écologiques potentiels :

- axes **hydrauliques** (cours d'eau, fossés, vallons humides) qui relient les réservoirs locaux à la Loire ;
- **haies, lisières boisées et franges d'espaces verts** qui offrent des continuités terrestres pour la petite faune (herpétofaune, chiroptères, entomofaune).

• **Éléments de fragmentation** : infrastructures linéaires (rocade, voies ferrées, grands boulevards) qui interrompent les continuités écologiques ; zones bâties denses qui réduisent les connexions fonctionnelles.

• **Enjeux de restauration** : renforcer les passages écologiques au droit des coupures (passages faune, restauration de haies, désimperméabilisation de noues), protéger les corridors hydrauliques contre l'artificialisation.

Enjeux transversaux :

- Maintenir des **connexions entre réservoirs urbains et périurbains** pour éviter l'isolement génétique des populations.
- Inscrire les aménagements du quartier dans une logique de **trame verte et bleue locale**, en cohérence avec les corridors identifiés par le SRCE.
- Valoriser les **espaces verts publics et privés** comme relais écologiques (gestion différenciée, plantations locales, continuités haies-parcs).

Contexte écologique à l'échelle territorial/communales orientations rappel

Martinet + + + espèce protégée, moineau domestique, Corneille, pie, Mésange, Accenteur Mouchet, Pigeon Ramier

EEE : buddlejia daviidi pop + +, séneçon du cap recouvremènt moins important –risque avec les mouvement de terre = désssiménation des EEE

Diag à effectuer sur les arbres alignement tilleuls – élégage (éclaircissement, entretien) – doute sur leur pérennité - Présence de nid dans certains tilleuls
Tilleuls endommagés – bcp de bois morts – état phyto moyen a priori -

Fourrés

Avifaune importante

Contre –allée enherbé à la parcelle côté rue Jacques Cartier avec espèces horticoles et homogènes (haies de bambous = prunus laurocerasus, peu de diversité

Entrée de la parcelle – déchets + +

Ancienne zone d'activités abandonnée, sol défoncé et chaotique dont l'objectif est de réduire les risques d'occupation

Strates diversifiées (4) – mélange d'espèces horticoles avec espèces spontané : bambou, cotoneaster, viburnum, quercus palustris, photinia, rosier paysager

Espèces locales : saule

Évolution des espèces pionnières (fourrés vers jeune forêt) – Roncier + + représentant une zone de refuge et nourrissage pour la petite avifaune

Espèces pionnières : saule Marsault, buddlejia genet,

Populus nigra, bouleau, saule Marsault = espèces locales à valoriser en concurrence avec les espèces EEE et horticoles.

Strates herbacées : Achillea mille

Présence potentielle du Lézard du Murailles

Faïences et fissures, ouvertures espèces avifaune autour et dans le bâti

Études chiro recommandés avant démolition du bâti afin d'anticiper le protocole à mettre en place (voir recommandations études chiro)

Présence du grillon

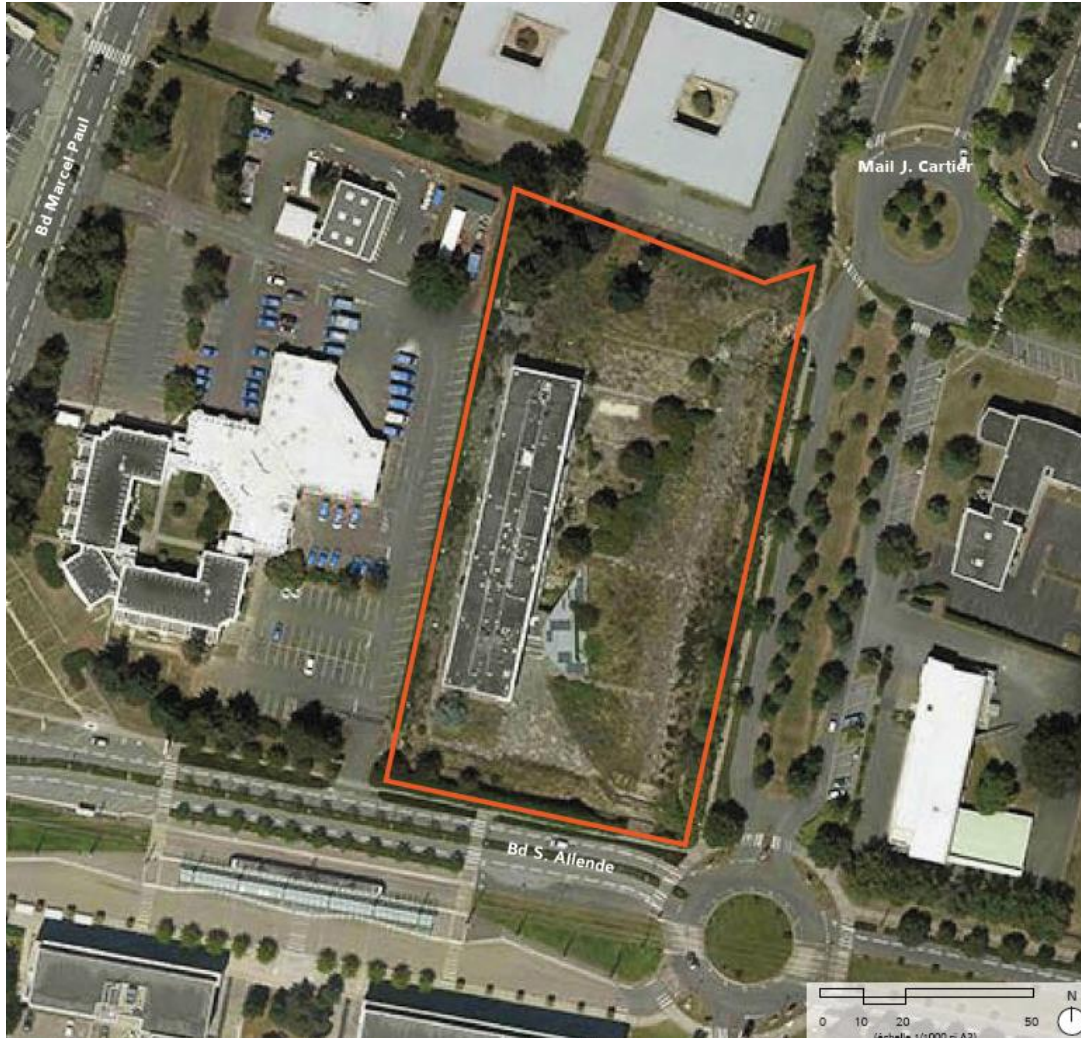
Sud parcelle conifère + haie prunus lauro à remplacer par une haie diversifiée ayant un intérêt éco
Malgré chaos urbain pollution potentiel, déchets verres cassés – recolonisation de la parcelle par le végétal vers le climax

Genet assez présent côté entrée

Quercus assez grand

Insecte nectarifères : bourdons, papillons, criquets, sirphes

Valeur écologique du s



Valeur écologique du site existant

Occupation du sol



Bâtiment (abandonné et dégradé)



Alignement d'arbres et/ou arbustes



Boisements

Valeur écologique du site



Valeur floristique : faible enjeu de conservation

La flore recensée est typique d'un milieu en jachère de type **prairie rudérale ou prairiale pionnière**, caractérisée par une dynamique végétale spontanée sur sols anciens agricoles.

Espèces dominantes de la strate herbacée et buissonnantes : *Rubus pruinosis* (Ronce à feuille de Noisetier), *Cornus sanguinea* (Cornouiller sanguin), *Rumex acetosa* (oseille), *Cirsium arvense* (chardon des champs), *Plantago lanceolata* (plantain lancéolé), *Dactylis glomerata* (dactyle pelotonné), *Arrhenatherum elatius* (Fromental).

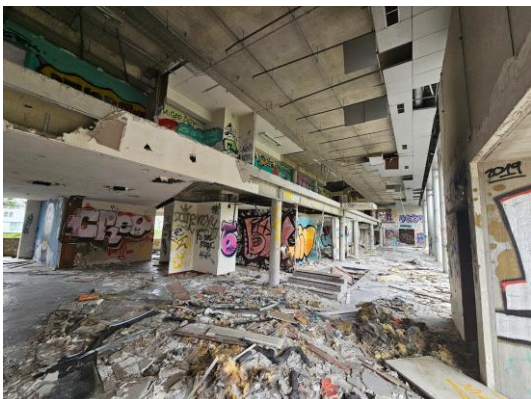
Le patrimoine arboré se compose d'une part d'un alignement homogène de Platanes (avenue Hergé) et d'autre part d'une haie arbustive et arboré spontanée longeant à l'est la voie ferrée, composée essentiellement d'essences locales.

Le parcelle PC1 n'est pas directement concerné la strate arborée.

Enjeux : En l'absence d'espèces patrimoniales ou protégées, la valeur écologique floristique du site est jugée faible. Toutefois, La faible pression d'entretien du site permet l'expression d'une flore sauvage, souvent intéressante pour la faune à maintenir et/ou développer dans le projet paysager : plantes hôtes de certains insectes, plantes nectarifères, mellifères, granifères.

➤ **Aucune espèce florale protégée au niveau régional ou national n'a été recensée.** Cependant les jeunes arbres et arbustes poussant spontanément à la lisière de la parcelle représente un point de reproduction et de nidification potentiel pour des espèces protégées, notamment l'avifaune.

Valeur écologique du site



Intérêt pour l'avifaune et la petite faune : un rôle fonctionnel à valoriser

Le caractère ouvert, peu perturbé et végétalisé du site, associé à la présence de haies arborées structurantes, en fait un habitat propice pour l'alimentation, le refuge et la nidification de nombreuses espèces, notamment d'oiseaux nicheurs.

Cinq espèces protégées ont pu être observées lors de la visite du site (avec jumelles et réalisation de points d'écoute). Ces oiseaux appartiennent principalement à des cortèges de milieux **typiques des haies bocagères et prairies** : **Fauvette grisette** (*Curruca communis*), **Pie-grièche écorcheur** (*Lanius collurio*), **Linotte mélodieuse** (*Linaria cannabina*), **Chardonneret élégant** (*Carduelis carduelis*), **Grive musicienne** (*Turdus philomelos*)

Enjeux : Pour conserver et enrichir la diversité d'oiseaux observée, il est conseillé de maintenir : une strate arborée et arbustive de qualité et dense sur le site qui constitue un habitat pour les espèces protégées, en s'inspirant de la présence des espèces végétales locales spontanées qui composent les haies (Cornouiller, Frêne, Merisier, Aubépine, Rosier des chiens..)

- **Pour rappel, il est interdit de porter atteinte aux espèces protégées ou à leurs habitats. Le projet devra donc intégrer des mesures d'évitement et de réduction de ses impacts sur l'avifaune et la petite faune.**

Valeur écologique du site (LE 02)

Avifaune : statut de protection

Nom commun	Nom scientifique	Protection nationale	Protection régionale (Île-de-France)	Statut UICN (France)	Espèce ZNIEFF
Fauvette grisette	<i>Curruca communis</i>	Protégée (Arrêté 29/10/2009)	Protégée (même arrêté applicable)	LC (Préoccupation mineure)	Fréquente dans les ZNIEFF bocagères
Pie-grièche écorcheur	<i>Lanius collurio</i>	Protégée (Arrêté 29/10/2009)	Protégée	NT (Quasi menacée)	Espèce déterminante ZNIEFF
Linotte mélodieuse	<i>Linaria cannabina</i>	Protégée (Arrêté 29/10/2009)	Protégée	VU (Vulnérable)	Espèce fréquente en ZNIEFF bocagères
Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i>	Protégée (Arrêté 29/10/2009)	Protégée	NT (Quasi menacée)	Fréquente dans les ZNIEFF agricoles
Grive musicienne	<i>Turdus philomelos</i>	Protégée (Arrêté 29/10/2009)	Protégée	LC (Préoccupation mineure)	Présente dans de nombreuses ZNIEFF

Valeur écologique du site (LE 02)

Liste des mammifères potentiellement observables sur la commune de Chessy

Groupe	Espèces possibles	Aucun mammifère n'a été observé directement sur le site lors de la visite. Cependant, le contexte alentour et la parcelle en jachère du site constituent des milieux favorables au développement de petits mammifères. Ces espaces peuvent être utilisés comme milieux de transit ou d'alimentation pour des espèces comme le Hérisson d'Europe, le Renard roux et les chauves-souris.
Petits rongeurs	Campagnols, mulots, souris de prairie	
Microchiroptères	Petit/Grand rhinolophe, Murins, Barbastelle... dans les haies, arbres, grottes	
Carnivores	Renard, blaireau, fouine, chat forestier	
Ongulés	Chevreuil, sanglier, cerf (lisières, zones boisées)	
Autres rongeurs aquatiques	Ragondin, castor (Marne et bras d'eau)	
Hérisson	Nocturne, présent dans zones semi-naturelles, jardins	



Les lisières et bandes enherbées disparues, l'animal a tendance à traverser les routes plutôt qu'à les longer ; et ce au péril de sa vie. **Chaque année en Europe, 700.000 hérissons meurent écrasés**



Groupe de Pipistrelles communes nichant au creux d'un arbre



Le Renard roux a pour habitude de chasser sur certaines parcelles agricoles les petits rongeurs au crépuscule et à l'aube.

Valeur écologique du site (LE 02)

Autre Taxons :

Entomofaune

Le site abrite un cortège d'insectes pollinisateurs communs des milieux ouverts (papillons, syrphes, abeilles) ainsi que des orthoptères et coléoptères.

Amphibiens

Aucun amphibien n'a été observé sur le site. Il est peu probable que des amphibiens soient recensés sur le site compte tenu de l'absence de milieux favorable à l'accomplissement de leur cycle de vie à proximité.

Reptiles

Aucun reptile n'a été observé sur le site. Des espèces sont susceptibles d'utiliser certains habitats comme les zones de friches, les zones de fourrés arbustifs et les murets des bâtis... En effet, certaines espèces de reptiles comme le Lézard des murailles ou l'Orvet fragile apprécient les milieux ensoleillés et secs, les zones broussailleuses ainsi que les zones dégagées.



Synthèse des enjeux

Enjeux écologiques

Ci-dessous les principaux enjeux à l'échelle du périmètre de la parcelle :

Thématique	Niveau d'enjeu	Commentaires
Intérêt écologique général	Modéré	Terrain en jachère, végétation spontanée typique d'une prairie rudérale ; intérêt modéré, notamment à cause de l'absence d'espaces naturels protégés.
Flore (valeur patrimoniale)	Faible	Absence d'espèces protégées ou patrimoniales recensées. Flore typique de friches, intéressante pour la biodiversité ordinaire, mais sans enjeu patrimonial fort.
Strate arborée	Assez fort	Alignement de Platanes (avenue Hergé) et haie arborée spontanée structurante le long de la voie ferrée, important pour structurer l'habitat de la petite faune et l'avifaune.
Avifaune (oiseaux protégés)	Fort	Cinq espèces d'oiseaux protégées observées. Habitat fonctionnel de nidification et d'alimentation (haies, zones ouvertes). Mesures impératives d'évitement.
Petite faune (autre que oiseaux)	Assez fort	Potentiel pour d'autres espèces (insectes, petits mammifères) en lien avec la flore spontanée. Fonction écologique à valoriser dans l'aménagement.
Fragmentation des milieux	Fort	Projet générateur de fragmentation (trames viaires, ferroviaires déjà présentes), aggravée par l'artificialisation.
Perméabilité des sols	Fort	Forte réduction de la perméabilité attendue due à l'urbanisation. Risques associés pour la biodiversité et le cycle hydrologique.
Nuisances (perturbation faune)	Assez fort	Dérangement prévisible de la faune, notamment avifaune, par l'urbanisation et la densification.

Conclusion :

Faible : valeur floristique patrimoniale

Modéré : intérêt écologique global

Assez fort à fort : enjeux avifaune, strate arborée, fragmentation, perméabilité des sols, perturbations pour la faune

Recommandation : intégrer des mesures d'évitement et de réduction des impacts dans le projet (conservation des haies, plantations locales, corridors écologiques, gestion différenciée des espaces verts).

Enjeux écologiques

Principes d'aménagement écologique

Thématique	Commentaires	Solutions écologiques et paysagères proposées
Intérêt écologique général	Terrain en jachère, végétation spontanée typique d'une prairie rudérale ; intérêt modéré.	Intégrer des espaces verts semi-naturels dans le projet : prairies fleuries locales, zones en gestion différenciée pour maintenir la flore spontanée.
Flore (valeur patrimoniale)	Absence d'espèces protégées ou patrimoniales recensées.	Semis et plantations de plantes locales nectarifères, mellifères, granifères, pour renforcer l'intérêt pour la faune locale (insectes, oiseaux).
Strate arborée	Alignement de Platanes (avenue Hergé) et haie arborée spontanée structurante le long de la voie ferrée.	Conserver et densifier les haies avec essences locales (Cornouiller, Frêne, Aubépine, Merisier, Rosier des chiens) + création de haies supplémentaires.
Avifaune (oiseaux protégés)	Cinq espèces protégées observées. Fonction d'habitat et de reproduction.	Maintenir les haies arbustives + intégrer des nichoirs adaptés + interdire les interventions de travaux de débroussaillage pendant les périodes de nidification (mars à août).
Petite faune (autre que oiseaux)	Potentiel pour insectes, petits mammifères en lien avec la flore spontanée.	Favoriser des prairies fleuries permanentes, implantation de tas de bois/pierres, hôtels à insectes, mares si possible.
Fragmentation des milieux	Projet générateur de fragmentation (trames viaires, ferroviaires déjà présentes).	Créer des corridors écologiques internes au site (haies, noues végétalisées, bandes enherbées connectées aux haies existantes).
Perméabilité des sols	Forte réduction de la perméabilité attendue due à l'urbanisation.	Utiliser des matériaux perméables pour les voiries et parkings (pavés drainants, noues végétalisées) + préserver des espaces verts non imperméabilisés.
Nuisances (perturbation faune)	Dérangement prévisible de la faune par l'urbanisation.	Maintenir des zones tampons végétalisées entre les habitats faunistiques et les nouvelles constructions + éclairage nocturne limité et orienté.

Objectif global : intégrer la trame verte locale au projet urbain en valorisant les continuités écologiques, la biodiversité ordinaire, et en respectant les obligations réglementaires liées aux espèces protégées.

Recommandations phase chantier

Recommandations en phase chantier

Intégrer les ambitions environnementales en réduisant les nuisances durant la phase chantier



Gérer les déchets



Gérer les produits dangereux



Limiter les pollutions accidentelles



Limiter les consommations



Préserver la biodiversité



Limiter les nuisances acoustiques



Informer les compagnons et riverains



Protéger les riverains, visiteurs et compagnons



Limiter la perturbation du trafic

Sensibiliser les responsables de chantier et les compagnons et désigner un Responsable Environnement Chantier (REC) tout au long des travaux :

Mission du Responsable Environnement :

- il garantit le respect des objectifs environnementaux du chantier par les entreprises en intégrant les protocoles de suivi et de contrôle des actions de développement durable de l'ensemble du chantier, sur la base de prescriptions préalablement définies et intégrées dans le Règlement de Chantier. Le REC constate les éventuels manquements et les relaye auprès de l'AMENAGEUR pour la mise en application d'actions correctives.
- Il est chargé du suivi et du contrôle effectif des chantiers. Il pourra initier toute réunion utile avec l'entreprise et les différents intervenants du chantier et pourra procéder à tout moment à des contrôles qualitatifs (inspection, visite) jugés nécessaires.
- Il doit également assurer le fonctionnement de l'outil de suivi « chantier faible nuisance » en veillant à ce qu'il soit bien complété et transmis à l'aménageur.
- 1 visite mensuelle est recommandée effectuées pour assurer le bon déroulement des opérations.

Mission de écologie complémentaire :

- L'écologue assure le suivi de chantier en programmant des visites de chantier toutes les 6 semaines. L'écologue veille à prévenir la MOA en cas de manquement aux mesures écologiques mises en place et réalise des comptes rendus à l'attention de la MOA, des entreprises et de l'autorité environnementale si nécessaire.

Recommandations en phase chantier

Intégrer les ambitions environnementales en réduisant les nuisances durant la phase chantier

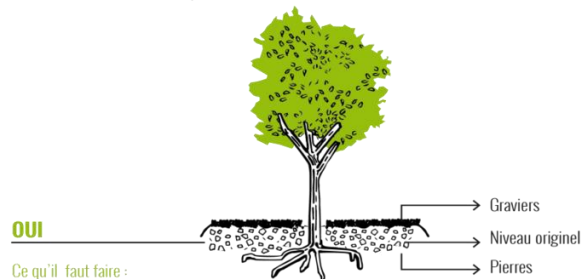
Protection des arbres.



Ce qu'il ne faut pas faire
Engins de chantiers trop proches des arbres.
Stockage de matériaux en tas à proximité des arbres.
Pas d'interventions à moins de 2 m pour ouvrir une tranchée de plus de 10 cm de profondeur !



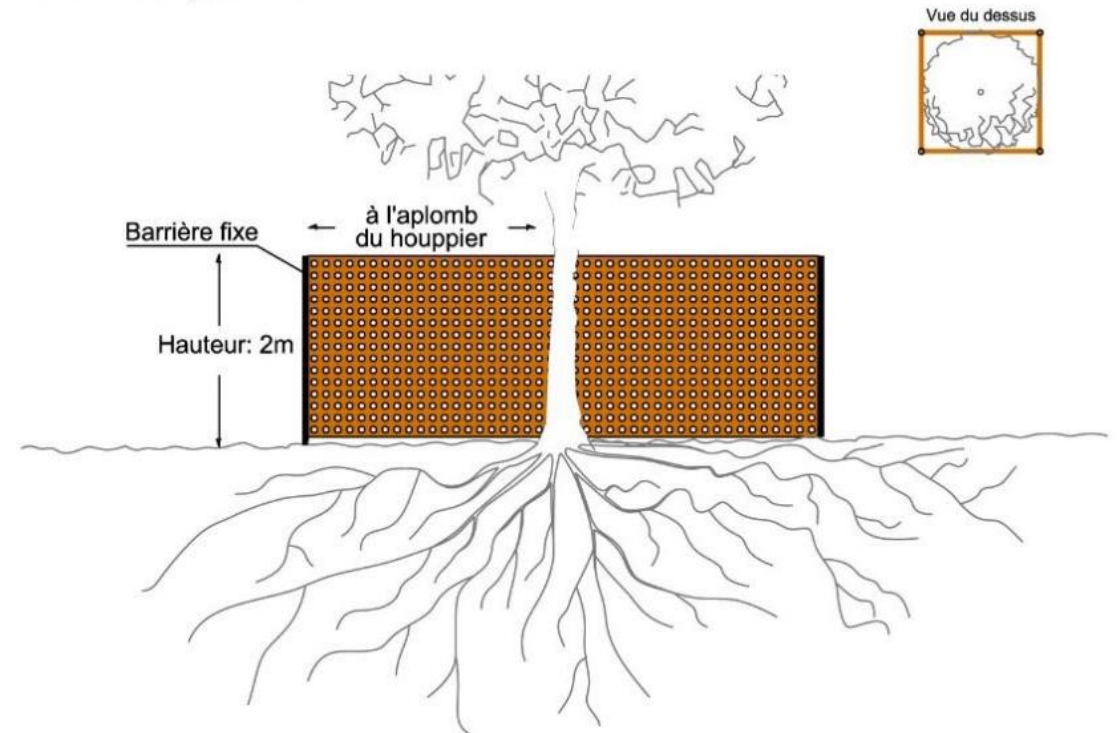
Ce qu'il faut faire :
Le contraire !
Rajouter en plus une signalisation pour avertir les équipes de chantier de la présence d'un arbre à conserver et des barrières de protection.



OUI
Ce qu'il faut faire :
En cas de surélévation du sol (supérieure à 5 cm) former un puits autour de l'arbre et rajouter des couches de pierres et de graviers.

1) Sol compactable autour de l'arbre

a - Protection fixe du tronc pendant toute la durée du chantier
Solution optimale



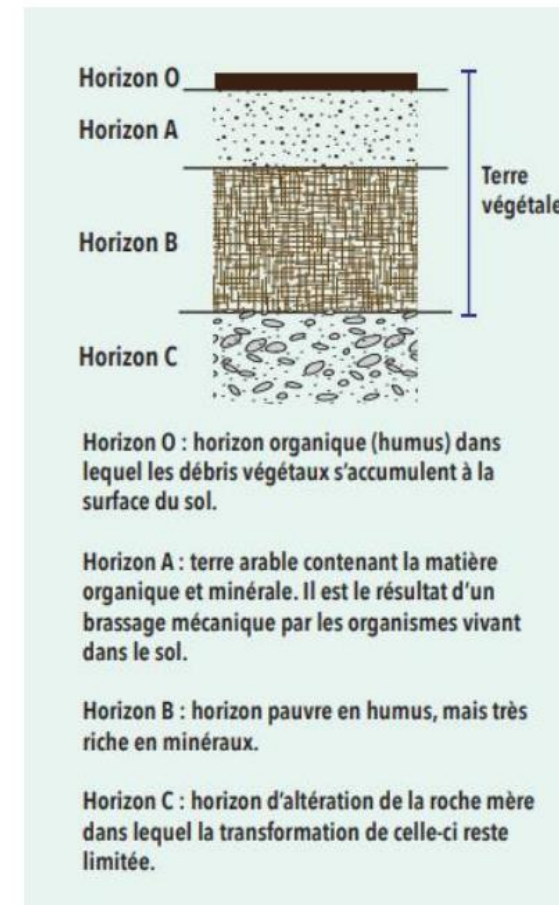
Recommandations en phase chantier

Intégrer les ambitions environnementales en réduisant les nuisances durant la phase chantier

Gestion des terres sur site issues des travaux de terrassement dans le cas de terre stockée sur site pour réemploi. Ce type de gestion est fortement recommandé, notamment lorsque le terrain est initialement composé de terre à vocation agricole.

Lorsque la terre végétale doit être stockée, une procédure précise doit être suivie afin de préserver toutes ses qualités :

- Le lieu de stockage doit éviter toute stagnation d'eau.
- Un captage des eaux de ruissellement en amont du lieu de stockage peut être nécessaire.
- La terre végétale doit être disposée sur une surface drainante, à distance des zones à sensibilité écologique.
- La terre est stockée en tas de 2,5 mètres de hauteur maximum pour éviter son compactage et la perte de ses qualités par asphyxie.
- Le stockage doit être effectué légèrement en pente afin d'évacuer les eaux de pluie.
- Les terres d'origines différentes doivent être séparées (séparation des différents horizons)
- La circulation d'engins sur les dépôts est à proscrire pour éviter le compactage de la terre.
- En cas de stockage de longue durée (maximum 6 mois), procéder à un semis d'engrais verts (1 à 2 kg 100 m²). Ex : mélange semis Fabacées Trèfle blanc, Trèfle incarnat, Luzerne, Trèfle violet, Sainfoin, Mélilot officinal, Vesce...
- Conditions de transport : la plateforme de stockage et le lieu de livraison doivent être les plus proches possibles. Le transport, outre l'aspect environnemental lié aux émissions de particules et de gaz à effet de serre, agit sur la qualité de la terre (tassement, déplacement des éléments par vibration...).



Recommandations en phase chantier

Intégrer les ambitions environnementales en réduisant les nuisances durant la phase chantier

Points à travailler en phase chantier :

- Adapter le calendrier de travaux à la préservation des espèces présentes
- Développer des aménagements propices à la biodiversité (communication, sensibilisation auprès des usagers)
- Prendre en compte la présence d'un cortège d'oiseaux des milieux urbains et ruraux
- Limiter et adapter l'éclairage ;
- Contenir le développement des espèces exotiques envahissantes
- Limiter l'introduction d'espèces allergènes
- Préserver une zone refuge pour le développement de la faune
- Conserver le potentiel d'accueil des habitats écologiques présents sur le site, notamment au niveau des zones de pleine terre
- Former/sensibiliser le personnel responsable en charge des travaux et de la gestion du site

Calendrier des travaux adapter à la préservation des espèces présentes

	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Avifaune												
Entomofaune												
Mammifères (hors chiroptères)												
Chiroptères												
Ensemble des groupes												

■ Sensibilité forte ■ Sensibilité moyenne ■ Sensibilité faible

Eviter les travaux lourds (terrassements) et le débroussaillage au cours de la période formalisée en rouge

RENDRE POSSIBLE LA TRANSFORMATION DE NOTRE SOCIÉTÉ POUR **PRÉSERVER LA PLANÈTE**

